

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 6 MARS 2026

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué le 28 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Vincent DUCREUX, maire de la commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Absents excusés : ORIOL Jessica, BASTY Jean-Pierre

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Monsieur SEUX Christian

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2026**

- **Décisions du maire :**
 - Avenants au marché de construction d'un espace de loisirs et de vie sociale intergénérationnel et multi-activités
 - Bail de location d'un local professionnel

- **Voies et réseaux :**
 - Consultation bureau d'étude et programme voirie 2026

- **Finances communales :**
 - Approbation des comptes financiers uniques 2025
 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025
 - Fiscalité locale : taux d'imposition 2026
 - Budget Primitif communal et budgets annexes 2026
 - Subventions aux associations 2026
 - Virements de crédits entre chapitres
 - Tarifs communaux 2026

- **Affaires scolaires :**
 - Budget pédagogique des écoles publiques
 - Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles

- **Espaces verts :**
 - Consultation pour l'entretien du parc de la Croix de Garry

- **Personnel communal :**
 - Avenant n°1 au contrat d'assurance statutaire du personnel

- **Informations diverses :**

Avant d'ouvrir sa dernière séance, après 25 ans de vie municipale, dont 12 années en qualité de maire, Vincent Ducreux a tenu à marquer ce moment symbolique.

« Malgré un début de mandat covidé, un renouvellement important des équipes, avec la moitié du personnel parti à la retraite, et des contraintes financières sans précédent, nous avons tenu nos objectifs, maîtrisé les finances et mené à bien les projets proposés aux habitants en 2020.

Début 2026, une récompense est arrivée, Saint-Genest-Malifaux a été distinguée par le label indépendant « Ville de rêve », saluant principalement la qualité des infrastructures et des services mise à la disposition de la population, le cadre de vie préservé, le climat à l'horizon 2050 et surtout la solidité de la gestion municipale.

Quel que soit le temps et l'énergie que chaque élu a consacré, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour l'ensemble des décisions votées qui ont abouti à des réalisations concrètes au service de la collectivité ancrées dans le quotidien de nos concitoyens. Votre implication, votre engagement et votre soutien ont été une source de motivation, de précieux encouragements et un véritable élan pour aller toujours plus loin. J'associe à ces remerciements les personnels municipaux pour leurs compétences, leurs qualités humaines et leur attachement à l'intérêt général.

Toute chose a une fin et le changement n'est possible que si nous laissons la place à d'autres pour qu'ils apportent leurs pierres à l'édifice.

C'est ainsi que se construit l'efficacité et se renforce la vitalité de notre démocratie. Comme la Vie nous l'enseigne, il faut traverser les ponts pour accéder à d'autres horizons. »

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 6 février 2026.

II – DECISIONS DU MAIRE

① - Avenants au marché de construction d'un Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités

En date du 18 février 2026, un avenant n°2 a été conclu avec l'entreprise SOCOBAT, titulaire du lot n° 1 du marché. Des travaux complémentaires ont généré une plus-value à hauteur de 2 275,52 € HT et des travaux non exécutés ont généré une moins-value à hauteur de – 12 785,00 € HT.

Le total de l'avenant n°2 s'élève ainsi à – 10 509,48 € HT portant le montant du marché initial de 372 258,35 € HT à 413 698,87 € HT, soit 11,12 %.

En date du 18 février 2026, un avenant n°1 a été conclu avec l'entreprise GIROUDON, titulaire du lot n° 11 du marché. Des travaux complémentaires ont généré une plus-value à hauteur de 2 000 € HT et des travaux non exécutés ont généré une moins-value à hauteur de – 3 186,00 € HT.

Le total de l'avenant n°1 s'élève ainsi à – 1 186,00 € HT portant le montant du marché initial de 17 346,00 € HT à 16 160,00 € HT, soit – 6,84 %.

② - Bail de location d'un local professionnel 18 rue du Forez

Comme évoqué lors de l'assemblée délibérante du 6 février dernier, il a été proposé de reloger le dentiste au rez-de-chaussée du bâtiment « la Forge » situé 18 rue du Forez.

Après le déménagement des activités associatives à l'Espace de Loisirs et Vie Sociale depuis la semaine du 23 février 2026 et accord du docteur MAZILU de prendre les locaux aux conditions proposées (loyer de 1 000 € + charges de 200 € par mois), un état des lieux a été effectué par un huissier en date du 3 mars 2026.

Il reste à signer le bail de location d'un local professionnel.

III – VOIES ET RESEAUX

Consultation programme voirie 2026

Après la saison hivernale, les services techniques proposent la liste des chemins et voies qui doivent faire l'objet d'une réfection. Dans l'attente de ces propositions, il convient de procéder d'ores et déjà à une consultation d'entreprises sur la base de l'estimatif quantitatif présenté au conseil municipal lors de la séance du 19 décembre 2025 et travaillé en commission de travaux du 7 janvier 2026.

En raison de l'absence de responsable des services techniques, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à consulter un bureau de maîtrise d'oeuvre pour le montage du marché et à signer le contrat.

Compte tenu du crédit qui sera inscrit au budget 2026, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la publication d'un avis public d'appel à la concurrence selon la procédure des marchés adaptés et AUTORISE le maire à signer tout document afférent.

IV – FINANCES COMMUNALES

① - Approbation des comptes financiers uniques 2025

a - Budget principal :

Avec le passage à la nomenclature comptable M57, le Compte Financier Unique de la commune et de ses services annexes remplace le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable du Trésor public. Les documents joints à ce rapport de présentation comportent, outre les documents comptables, un rapport de synthèse, divers ratios (*épargne, endettement, charges de personnel*) et états détaillés des dépenses des principaux équipements de la commune (*équipements sportifs, écoles, espace Jules Verne, médiathèque, camping, lotissement*).

Après réunion de la commission des Finances de ce jour, Monsieur Christian SEUX soumet les montants des dépenses et recettes par chapitre.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

- Charges à caractère général	703 047 €
- Charges de personnel	1 209 058 €
- Charges de gestion courante	330 026 €
- Atténuation de produits	267 €
- Frais financiers	2 154 €
- Charges exceptionnelles	1 091 €
- Opérations d'ordre	<u>96 367 €</u>
	2 342 010 €

Recettes :

- Atténuation de charges	14 123 €
- Produit des services	226 074 €
- Impôts et taxes	1 517 531 €
- Dotations – subventions	763 787 €
- Produit de gestion	115 832 €
- Produits exceptionnels	10 528 €
- Opérations d'ordre	<u>32 988 €</u>
	2 680 863 €

Excédent antérieur 779 499 €

3 460 362 €

Soit un résultat avant prélèvement de **1 118 351,50 €**

Prélèvement pour financement des investissements en cours - 650 000 €

Résultat à reporter sur l'exercice 2025 **468 351,50 €**

Ce résultat correspond au fonds de roulement (*et non à un bénéfice*). Il permet à la commune d'assurer ses échéances, notamment dans l'attente du versement des dotations et subventions, sans recours à une ligne de trésorerie dont les frais financiers représenteraient une charge supplémentaire.

Section d'Investissement

Dépenses :

- Remboursement emprunts (capital)	26 667 €
- Amortissements	24 552 €
- Espaces verts – forêt	8 932 €
- Equipements sportifs	37 292 €
- Matériel - mobilier – véhicules- informatique	21 662 €
- Grosses réparations bâtiments publics	39 296 €
- Voirie et réseaux	190 509 €
- Eclairage public	36 921 €
- Bibliothèque	0 €
- Lotissement Les Violettes	0 €
- Travaux en régie	8 437 €
- Fonds de concours THD 42	14 014 €
- Réserve foncière	276 297 €
- Construction espace loisirs et vie sociale	1 646 784 €
- Rénovation énergétique école de l'étang	690 961 €
- Modification du PLU	5 292 €
- Immobilisation en cours	<u>44 166 €</u>
	3 071 781 €

Recettes :

- Autofinancement	0 €
- F.C.T.V.A.	134 693 €
- Taxe aménagement	3 829 €
- Subventions	114 040 €
- Amortissements	139 533 €
- Excédent années antérieures	747 098 €
- Remboursement budget lotissement	180 000 €
- Opérations patrimoniales	4 000 €
- Emprunt	<u>300 000 €</u>
	1 623 192 €

Restes à réaliser de subventions notifiées mais non perçues : 1 100 100 €

Déficit à reporter à combler par l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement de 650 000 € :

- 348 489 €

b - Budgets annexes et tableaux de consolidation :

Pour les budgets annexes, je vous sou mets les montants globaux :

Eau :

Section de fonctionnement :

▪ Dépenses	288 726 €
▪ Recettes	337 614 €
▪ Excédent années antérieures	170 537 €
soit un résultat à reporter de	219 425 €

Section d'investissement :

▪ Dépenses	126 066 €
▪ Recettes	95 637 €
▪ Excédent années antérieures	164 720 €
soit un résultat à reporter de	134 291 €

Assainissement :

Section de fonctionnement :

▪ Dépenses	188 572 €
▪ Recettes	192 885 €
▪ Déficit années antérieures	- 2 320 €
soit un résultat à reporter de	1 993 €

Section d'investissement :

▪ Dépenses	51 265 €
▪ Recettes	130 498 €
▪ Excédent années antérieures	278 671 €
soit un résultat à reporter de	357 904 €

Camping :

Section de fonctionnement :

▪ Dépenses	174 996 €
▪ Recettes	203 755 €
▪ Excédent années antérieures	0 €
soit un résultat à reporter de	0 €

Section d'investissement :

▪ Dépenses	81 736 €
▪ Recettes	187 825 €
▪ Déficit années antérieures	- 147 032 €
soit un résultat à reporter de	- 40 942 €

Déficit à reporter à combler par l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement de 28 759,14 € :

Cinéma :

Section de fonctionnement :

▪ Dépenses	62 167 €
▪ Recettes	64 510 €
▪ Excédent années antérieures	18 732 €
soit un résultat à reporter de	21 075 €

Section d'investissement :

▪ Dépenses	0 €
▪ Recettes	1 126 €
▪ Excédent année antérieure	23 291 €
soit un résultat à reporter de	24 418 €

Lotissement :

Section de fonctionnement :

▪ Dépenses	448 568 €
▪ Recettes	448 568 €
▪ Déficit années antérieures	- 1 966 €
soit un résultat à reporter de	- 1 966 €

Section d'investissement :

▪ Dépenses	433 767 €
▪ Recettes	448 568 €
▪ Excédent année antérieure	28 823 €
soit un résultat à reporter de	43 624 €

Monsieur le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune et des budgets annexes eau – assainissement - camping – cinéma et lotissement ;
- DONNE quitus au maire pour sa gestion de l'exercice 2025.

② - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025

Suite à la présentation des résultats de l'exercice 2025 qu'il a approuvé, le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE les résultats tels qu'ils sont inscrits dans le tableau de consolidation, soit pour le budget principal une affectation de 650 000 € à la section d'investissement et pour le budget camping une affectation de 28 759,14 € à la section d'investissement.

③ - Fiscalité locale : taux d'imposition 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 avec une augmentation des taux communaux de 2 %. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties englobe le taux communal et le taux départemental qui était en vigueur en 2020, soit 17,07 % + 15,30 %.

	Taux communaux 2002 à 2020	Taux communaux 2021 à 2025	Taux Communaux 2026	Taux moyens Au niveau départemental (2024)*	Taux moyens au niveau national (2024)*
Taxe d'habitation sur les résidences principales	9,18 %				
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,18 %	9,18 %	9,36 %	21,09 %	23,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,07 %	32,37 %	33,02 %	40,17 %	51,08 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,00 %	41,00 %	41,82 %	44,40 %	50,44 %

*Selon l'état 1259 transmis par le trésor public le 21 mars 2025.

④ - Budget primitif communal et budgets annexes 2026

Monsieur Christian SEUX soumet, chapitre par chapitre, les budgets détaillés dans les documents qui vous ont été adressés pour examen en commission des finances de ce jour.

I – FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général	889 011,50 €
Charges de personnel	1 306 000 €
Autres charges de gestion	371 100 €
	2 566 111,50 €
Charges financières	13 500 €
Charges exceptionnelles	3 000 €
Dégrèvement	500 €
Total des dépenses réelles	2 583 111,50 €
Virement à la section d'investissement	450 000 €
Opérations d'ordre	65 615 €
TOTAL GENERAL	3 098 726,50 €

B - RECETTES	Budget primitif 2026
Produit des services : <i>dont mise à disposition du personnel pour les budgets annexes (eau, assainissement, camping, cinéma) + cantine, garderie</i>	254 700 €
Impôts et taxes	1 535 800 €
Dotations et participations	713 350 €
Autres produits de gestion	106 525 €
Atténuation de charges	10 000 €
Opérations d'ordre	10 000 €
Total des recettes de l'année	2 630 375 €
Excédent reporté	468 351,50 €
TOTAL GENERAL	3 098 726,50 €

II – INVESTISSEMENTS

N°	Chap	article	Dépenses	Propositions
OFI	16	1641	Emprunts capital	47 000,00 €
016-09	20	2041513	Fond de concours CCMP - Très Haut Débit	- €
OFI	040	2135-21578-2151	Travaux en régie	10 000,00 €
	041	2031-238	Intégration des comptes 20	341 000,00 €
2601	21	2117	Espaces verts + Forêt	5 000,00 €
2308	21	2128	Aménagement paysager rue du Forez	25 000,00 €
2603	21		Matériel + Véhicules + Informatique + Mobilier	118 500,00 €
	21	21578	<i>matériel de déneigement</i>	<i>25 000,00 €</i>
	21	21571	<i>Véhicules</i>	<i>50 000,00 €</i>
	21	21578	<i>matériel services techniques</i>	<i>20 000,00 €</i>
	21	2158	<i>Autolaveuse école de l'Etang</i>	<i>5 000,00 €</i>
	21	2188	<i>lave-linge service technique</i>	<i>1 000,00 €</i>
	21	2183	<i>mobilier + informatique écoles, mairie</i>	<i>15 000,00 €</i>
	21	2158	<i>Illuminations</i>	<i>2 500,00 €</i>
2602	21		Equipements sportifs	100 000,00 €
	21	2135	<i>Matériel entretien + recharge terrain de foot synthétique + herbe</i>	<i>15 000,00 €</i>
	21	2188	<i>Remplacement jeux pour enfants Croix de Garry</i>	<i>20 000,00 €</i>
	21	2128	<i>Eclairage terrain de foot synthétique</i>	<i>55 000,00 €</i>
	21	2158	<i>tapis, divers matériels scolaires et associatifs</i>	<i>5 000,00 €</i>
		2158	<i>Tables, bancs, matériel divers</i>	<i>5 000,00 €</i>
2604	21		Bâtiments	120 626,10 €
	21	21318	<i>Motorisation porte sectionnelle CTM</i>	<i>12 000,00 €</i>
	21	21316	<i>Réfection mur boules et Bergazzi</i>	<i>30 000,00 €</i>
	21	21318	<i>Suite organigramme bâtiments communaux</i>	<i>10 000,00 €</i>
	21	2135	<i>divers + provisions et imprévus</i>	<i>68 626,10 €</i>
2605	21		Voirie communale et rurale	192 000,00 €
	21	2151	<i>Voirie communale et rurale 2026</i>	<i>150 000,00 €</i>
	21	2151	<i>Aménagement rue JC Stribick phase 2</i>	<i>25 000,00 €</i>
	21	2151	<i>Etudes aménagements rues Bergazzi et St Rambert</i>	<i>15 000,00 €</i>
	21	21578	<i>plaques rue et numéros</i>	<i>2 000,00 €</i>
2606			Electricité / Eclairage public	75 000,00 €
	21	21538	<i>Interventions ponctuelles</i>	<i>10 000,00 €</i>
	204	204182	<i>Fonds de concours SIEL</i>	<i>45 000,00 €</i>
	21	21538	<i>Renouvellement parc lumineaire ancien</i>	<i>20 000,00 €</i>
2607	21	2111	Réserve foncière	470 000,00 €
			<i>Dont acquisition emplacements réservés PLU</i>	<i>200 000,00 €</i>
2309			Construction Espace Loisirs et Vie Sociale	106 000,00 €
	20	2031	<i>Etudes Espace Loisirs et Vie Sociale</i>	<i>10 000,00 €</i>
	21	2138	<i>Construction Espace Loisirs et Vie Sociale</i>	<i>90 000,00 €</i>
	21	2184	<i>Mobilier et équipement Espace Loisirs et Vie Sociale (Autolaveuse + lave-linge)</i>	<i>6 000,00 €</i>
2310			Rénovation énergétique école de l'Etang	20 000,00 €
	20	2031	<i>Etudes Rénovation énergétique école de l'Etang</i>	<i>10 000,00 €</i>
	21	21312	<i>Travaux Rénovation énergétique école de l'Etang</i>	<i>10 000,00 €</i>
2612	21	21311	Réhabilitation locaux administratifs mairie - étude	30 000,00 €
2613	21	21312	Aménagement cour + jeux école de l'Etang	150 000,00 €
2614	21		Remplacement équipement de projection cinéma	90 000,00 €
2411	21	2128	Aménagement de sites pour implantation colonnes tri et ordures ménagères	15 000,00 €
2110	20	2031	Modification du PLU	5 000,00 €
1007	21		Bibliothèque - médiathèque	5 000,00 €
		2184	<i>mobilier + informatique</i>	<i>5 000,00 €</i>
	001	001	Déficit d'investissement reporté	1 448 588,90 €
			TOTAL	3 373 715,00 €
N°			Recettes	Propositions
OFI	10	1068	Affectation du résultat antérieur après vote C.A.	650 000,00 €
OFI	001	001	Excédent d'investissement reporté	- €
OFI	21	021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00 €
			Restes à réaliser 2025	1 100 100,00 €
OFI	10	10222	FCTVA	75 000,00 €
OFI	10	10226	Taxe Aménagement	20 000,00 €
			Subventions + DETR	102 000,00 €
2605	13	1323	<i>voirie 2026</i>	<i>50 000,00 €</i>
2612	13	1323	<i>Etude de faisabilité réhabilitation mairie</i>	<i>10 000,00 €</i>
2613	13	1321	<i>DETR cour école de l'Etang</i>	<i>30 000,00 €</i>
2613	13	1323	<i>Département jeux cour école de l'Etang</i>	<i>7 000,00 €</i>
2606	13	1322	<i>Région renouvellement parc lumineaires</i>	<i>5 000,00 €</i>
2406	024	024	Ventes (terrain, matériel, véhicules)	10 000,00 €
			Emprunt	400 000,00 €
OFI	27	276348	Remboursement du budget lotissement	160 000,00 €
OFI	040	803- 2804 - 28	Amortissements	65 615,00 €
OFI	041	8-2151-2157-2	Intégration des comptes 20	341 000,00 €
			TOTAL	3 373 715,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget principal de l'exercice 2026.

III – BUDGETS ANNEXES

Le détail de chaque budget figurait également dans le dossier remis à chaque élu pour examen en commission des finances.

Eau

♦ section de fonctionnement	484 224,97 €
♦ section d'investissement	221 470,19 €

Assainissement

♦ section de fonctionnement	220 192,79 €
♦ section d'investissement	507 249,32 €

Cinéma

♦ section de fonctionnement	91 075,48 €
♦ section d'investissement	117 544,52 €

Camping – HLL - gîte

♦ section de fonctionnement	205 660,00 €
♦ section d'investissement	185 694,14 €

Lotissement

♦ section de fonctionnement	425 732,96 €
♦ section d'investissement	297 390,43 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE les budgets annexes de l'exercice 2026

- Eau
- Assainissement
- Cinéma
- Camping – HLL – gîte
- Lotissement.

⑤ - Subventions aux associations 2026

Après que les conseillers municipaux Olivier LARGERON et Pascal FAURE, responsables d'associations communales, aient quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité, ALLOUE aux associations locales les subventions détaillées dans le dossier en annexe pour un montant de 80 000 €.

⑥ - Virements de crédits entre chapitres

La nomenclature comptable M57 ne permet plus d'inscrire de ligne « dépenses imprévues » au budget primitif comme précédemment en M14 pour les communes sans Règlement Budgétaire et Financier. Ceci n'est obligatoire que pour les communes de +3 500 habitants. A la place, la nomenclature M57 permet une fongibilité des crédits qui consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

L'autorisation doit être donnée chaque année lors du vote du budget étant entendu que le chapitre 012 ainsi que les chapitres d'ordre budgétaires (040, 042 041) et non budgétaires (021 et 023) ne sont pas concernés par le dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire, si le besoin s'en fait sentir, à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour le budget principal et le budget annexe lotissement.

🔗 - Tarifs communaux 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs municipaux des services de l'eau et de l'assainissement, des services techniques, des salles communales, du cimetière comme suit :

- Eau et assainissement 2026

EAU HT	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026
Part fixe	52 €	55 €	59 €	59 €	
0 à 500 m ³	1.12 €	1.12 €	1.19 €	1.19 €	
500 à 6000 m ³	0.94 €	0.94 €	1.00 €	1.00 €	
ASSAINISSEMENT HT					
Part fixe	28 €	30 €	32 €	32 €	
Taxe le m ³	1.05 €	1.05 €	1.12 €	1.12 €	
Redevance sur la consommation d'eau potable				0,33 €/m3	0,32 €/m3
Redevance prélèvement sur la ressource en eau, alimentation en eau potable				0,0331 €/m3	0,0337 €/m3
Redevance performance réseaux eau potable				0,02 €/m3	0,05 €/m3
Redevance systèmes d'assainissement collectif				0,084 €/m3	0,194 €/m3
Assainissement non collectif (tarifs du bureau HOLOCENE)					
Diagnostic de fonctionnement	85 €	85 €	98 €	110 €	110 €
Contrôle en cas de vente	105 €	105 €	110 €	125 €	125 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé				75 €	75 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé				150 €	150 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées				205 €	205 €
Pénalité pour absence au rendez-vous				16 €	16 €
Raccordement des constructions					
❶ - NOUVELLES :					
* 1 ^{er} logement					
* logement supplémentaire	2 700 €	2 900 €	2 900 €	2 900 €	
* plafond maximum	1 350 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
❷ - EXISTANTES :	9 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
* 1 ^{er} logement					
* logement supplémentaire	1 500 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €	
*plafond maximum	750 €	800 €	800 €	800 €	
	9 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	

- Services techniques 2026

n°	Désignation	unité	Prix unitaire HT actuels	Proposition prix unitaires HT 2026
1	Préparation de chantier - conduite d'opération - essai d'étanchéité plan de récolement - désinfection de réseau	Ft	300,00 €	303,00 €
2	Installation de feux de chantier/jour	Ft	80,00 €	81,00 €
3	Découpage d'enrobés	ml	5,00 €	5,00 €
4	Terrassement exécuté à la main	m ³	80,00 €	81,00 €
5	Terrassement pour des volumes situés à une profondeur ≤ 3m	m ³	25,00 €	25,00 €
6	Terrassement avec brise roche	m ³	45,00 €	45,00 €
7	Tranchée pour branchement en terrain ordinaire	ml	15,00 €	15,00 €
8	Tranchée pour branchement en agglomération	ml	30,00 €	30,00 €
9	Croisement de canalisations	u	50,00 €	50,00 €
10	Plus-value pour terrassement longeant un réseau	ml	2,50 €	2,50 €
11	Compactage inférieur à 3 m de profondeur	m ²	1,00 €	1,00 €
12	Raccordement de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 160 mm	u	30,00 €	30,00 €
13	Raccordement de canalisation de diamètre supérieur à 160 mm	u	46,00 €	46,00 €
14	Fourniture et pose de canalisation			
	a) PVC CR 8 Ø 100 mm	ml	15,00 €	15,00 €
	b) PVC CR 8 Ø 125 mm	ml	16,00 €	16,00 €
	c) PVC CR 8 Ø 160 mm	ml	18,00 €	18,00 €
	d) PVC CR 8 Ø 200 mm	ml	21,00 €	21,00 €
	e) manchon Ø 100 mm	u	5,00 €	5,00 €
	f) manchon Ø 125 mm	u	6,00 €	6,00 €
	g) manchon Ø 160 mm	u	8,00 €	8,00 €
	h) manchon Ø 200 mm	u	10,00 €	10,00 €
	i) coude Ø 100 mm	u	13,00 €	13,00 €
	j) coude Ø 125 mm	u	15,00 €	15,00 €
	k) coude Ø 160 mm	u	18,00 €	18,00 €
	l) coude Ø 200 mm	u	27,00 €	27,00 €
	m) culotte de branchement Ø 160 mm	u	26,00 €	26,00 €
	n) culotte de branchement Ø 200 mm	u	34,00 €	34,00 €
15	Boîte de branchement en PVC ou PEHD Ø 315 mm	u	180,00 €	182,00 €
16	Regard de visite EU			
	a) monobloc PEHD Ø 0,60 m	u	430,00 €	434,00 €
	b) monobloc PEHD Ø 0,80 m	u	520,00 €	525,00 €
17	Mise à disposition de terre végétale	m ³	20,00 €	20,00 €
18	Apport en matériaux			
	a) Sable de tranchée	m ³	30,00 €	30,00 €

	b) 0/31,5	m ³	25,00 €	25,00 €
	c) Béton	m ³	320,00 €	323,00 €
19	Réfection de chaussée ou trottoir	T	130,00 €	131,00 €
20	Main d'œuvre	h	30,00 €	30,00 €
21	Tractopelle avec chauffeur	h	100,00 €	101,00 €
22	Mini pelle avec chauffeur	h	50,00 €	50,00 €
23	Camion avec chauffeur	h	80,00 €	81,00 €
24	Forfait d'intervention (main-d'œuvre + tracto + camion)	J	800,00 €	807,00 €
25	Fourniture et pose de fourreau TPC			
	a) Ø 40 mm	ml	2,00 €	2,00 €
	b) Ø 63 mm	ml	4,00 €	4,00 €
	c) Ø 90 mm	ml	6,00 €	6,00 €
	d) Ø 110 mm	ml	9,00 €	9,00 €
26	Fourniture et pose de canalisation PeHD			
	a) Ø 25 mm	ml	6,00 €	6,00 €
	b) Ø 32 mm	ml	8,00 €	8,00 €
	c) Ø 40 mm	ml	10,00 €	10,00 €
	d) Ø 63 mm	ml	14,00 €	14,00 €
27	Fourniture et pose raccord laiton / élec-soud. (Té)			
	a) Ø 25 mm	u	30,00 €	30,00 €
	b) Ø 32 mm	u	65,00 €	66,00 €
	c) Ø 40 mm	u	100,00 €	101,00 €
	d) Ø 63 mm	u	145,00 €	146,00 €
28	Fourniture et pose de raccord laiton/élec-soud. (Manchon et coude)			
	a) Ø 25 mm	u	25,00 €	25,00 €
	b) Ø 32 mm	u	50,00 €	50,00 €
	c) Ø 40 mm	u	75,00 €	76,00 €
	d) Ø 63 mm	u	115,00 €	116,00 €
29	Fourniture et pose de robinet laiton			
	a) Ø 25 mm	u	48,00 €	48,00 €
	b) Ø 32 mm	u	60,00 €	61,00 €
	c) Ø 40 mm	u	65,00 €	66,00 €
30	Fourniture et pose de clapet anti pollution			
	a) Ø 25 mm	u	28,00 €	28,00 €
	b) Ø 32 mm	u	35,00 €	35,00 €
	c) Ø 40 mm	u	50,00 €	50,00 €
31	Fourniture et pose d'une vanne PFA16 bar			
	a) DN 40	u	175,00 €	177,00 €
	b) DN 63	u	250,00 €	252,00 €
32	Fourniture et pose d'une ventouse PFA16 bar DN40	u	380,00 €	383,00 €
33	Fourniture et pose d'un réducteur de pression			
	a) Ø 25 mm	u	70,00 €	71,00 €

	b) Ø 32 mm	u	95,00 €	96,00 €
	c) Ø 40 mm	u	135,00 €	136,00 €
34	Fourniture et pose d'un grillage avertisseur	ml	1,50 €	2,00 €
35	Fourniture et pose d'un regard compteur branchement existant	u	250,00 €	252,00 €
36	Branchement neuf complet AEP	u	860,00 €	868,00 €
37	Fourniture d'un compteur neuf			
	a) Ø 25 mm	u	80,00 €	81,00 €
	b) Ø 32 mm	u	115,00 €	116,00 €
	c) Ø 40 mm	u	320,00 €	323,00 €
38	Regard compteur en béton D=800mm P=1,20m + tampon fonte	u	560,00 €	565,00 €
39	Forfait de création de branchement AEP neuf: Inferieur à 5ml de longueur et hors réfection définitive comprenant la fourniture et pose du regard compteur, du compteur, de toutes les pièces nécessaires au raccordement sur la conduite existante et de tous les frais qui incombent à l'opération (frais de dossier, visite sur place, conduite de travaux, ...)	Ft	1 000,00 €	1 009,00 €
40	Forfait de remplacement ou de création de compteur sur branchement AEP existant : Hors réfection définitive comprenant la fourniture et pose du regard compteur, du compteur, les manchons ou coudes de raccordement sur le branchement existant et de tous les frais qui incombent à l'opération (frais de dossier, visite sur place, conduite de travaux, ...).	Ft	300,00 €	303,00 €

- Camping 2026

	2024	2025
GITE D'ETAPE:		
* 1 journée avec nuit	20,00 €	23,00 €
* Location gîte sans hébergement jusqu'à 20 h	140,00 €	150,00 €
* Location de draps : la paire	12,00 €	13,00 €
* Forfait ménage	75,00 €	80,00 €
* Caution		200,00 €
*Caution ménage		80,00 €
*Arrhes		50% du séjour
CAMPING TTC		
Tarifs journaliers :		
* forfait : emplacement + 2 pers + 1 véhicule		
* forfait journalier camping car avec 2 pers.		
* nuitée par personne	6,00 €	6,40 €
* enfant 2-10 ans	2,00 €	2,20 €
* enfant 0-2 ans	gratuit	gratuit
* emplacement 1 tente ou 1 caravane	7,00 €	7,50 €

**Proposition
2026**

500 €

* tente supplémentaire	4,00 €	4,30 €
* emplacement 1 camping car		
* véhicule 1 auto ou 1 moto	3,00 €	3,00 €
* électricité 16 ampères	5,50 €	6,00 €
* visiteur		
* animal de compagnie	2,00 €	2,00 €
* Rallonge électrique si perte, dégradation ou non rendue	30,00 €	30,00 €
* jetons laverie	4,00 €	5,00 €
* badge ouverture barrière si perte, dégradation ou non rendu		
Forfait :		
<u>Saison : du 15 avril au 15 octobre</u>	970 €	1 050 €
* par personne supplémentaire	90 €	95 €
* électricité	60 €	250 €
<u>1 mois : Juillet ou Août</u>	400 €	425 €
* par personne supplémentaire	80 €	85 €
* électricité	50 €	40 €
<u>1 mois : Avril-Mai-Juin ou Septembre</u>	275 €	290 €
* par personne supplémentaire	40 €	43 €
* électricité	30 €	40 €
	2024	2025
CHALETs		
Mois (du samedi au samedi)		
* Octobre à Mai	580 €	870 €
* Juin à Septembre	1 140 €	1 390 €
Semaine (du samedi au samedi)		
* Juillet ou Août	440 €	540 €
* Juin ou Septembre	390 €	480 €
* Octobre à mai (sauf vacances scolaires)	310 €	380 €
Week-end (1 nuit)	110 €	130 €
Nuit supplémentaire	70 €	85 €
* Location de draps : la paire	12 €	13 €
* Forfait ménage	60 €	65 €
*Jeton laverie		5 €
* Caution		200 €
*Caution ménage		80 €
*Arrhes		50 % du séjour
PAVILLON D'ANIMATION		
* Journée 8 h/22 h	160 €	170 €
* demi-journée 4 heures maximum	50 €	60 €
* forfait ménage	60 €	65 €
*Caution ménage		80 €
Animations commerciales ou artisanales		
Atelier d'un jour		
1 location dans l'année résident	100 €/atelier	100 €/atelier
par atelier supplémentaire	50 €	50 €
1 location dans l'année extérieur	130 €/ atelier	130 €/ atelier
par atelier supplémentaire	65 €	65 €

80 €

80 €

Atelier de deux jours		
1 location dans l'année résident	160 €/atelier	160 €/atelier
par atelier supplémentaire	80 €	80 €
1 location dans l'année extérieur	190 €/atelier	190 €/atelier
par atelier supplémentaire	95 €	95 €

- Salles municipales 2026

	Depuis 2021	Propositions 2026
INSTALLATIONS SPORTIVES		
* Associations locales	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Terrain de foot (par terrain) :		
* 1er jour	100 €	120 €
* par jour supplémentaire	50 €	60 €
Vestiaires :		
* 1er jour	80 €	90 €
* par jour supplémentaire	40 €	40 €
Salle Sports et Loisirs :		
* 1er jour	250 €	280 €
* par jour supplémentaire	100 €	100 €
* stage sportif (1 semaine)	600 €	600 €
Salle gymnastique 1er étage :		
* 1er jour	100 €	120 €
* par jour supplémentaire	50 €	60 €
* stage sportif (1 semaine)	300 €	300 €
Mur d'Escalade :		
* par heure	90 €	100 €
* par demi-journée (4 heures)	200 €	250 €
<i>Une réduction de 30 % est accordée sur la location de la salle des sports et du mur d'escalade aux locataires du gîte-d'étape</i>		

	Depuis 2021	Propositions 2026
MATERIEL		
associations communales :		
* tables-bancs-buvette-	gratuit	gratuit
particulier + associations non communales :		
* Plancher	100 €	
* 1 table et 2 bancs (<i>l'unité</i>)	7 €	7 €
* Buvette	50 €	50 €
* Nettoyage (<i>chèque caution</i>)		
* Barrières métalliques (<i>l'unité</i>)	2 €	2 €
SALLES MUNICIPALES		
Salles communales :		

* demi-journée	150 €	160 €
* journée	250 €	275 €
Petit gymnase		
* établissements scolaires	gratuit	gratuit
* associations communales (un prêt gratuit au choix entre gymnase et salle Jules Verne)	300 €	300 €
* associations non communales	600 €	650 €
* stage sportif (une semaine)		500 €
* entreprises à but lucratif	1 000 €	1 100 €
* caution	700 €	1 000 €
* forfait nettoyage	160 €	200 €
CONTENEURS	-	
* ordures ménagères 120 Litres	70 €	
* ordures ménagères 240 Litres	85 €	
* ordures ménagères 330 Litres	126 €	
REFECTION VOIRIE — le m²	80 €	Dans tableau travaux

	Depuis 2024	Propositions 2026
ESPACE JULES VERNE		
Salle polyvalente en totalité 310 m² + podium et cuisine		
* Entreprises et sociétés à but lucratif	1 610 €	1 625 €
* Familles extérieures à Saint-Genest	1 180 €	1 190 €
* Résidents et assoc non communales ayant une antenne communale	590 €	595 €
* Associations communales et écoles de la commune	gratuit 1 fois/an 315 €	
* Assoc. communales plus 3 sections	gratuit 1 fois/an 210 €	
* Associations caritatives ayant une antenne communale + Centre Musical	Gratuit 1 fois/an à tour de rôle ds chaque commune	
* Nettoyage sur demande	170 €	
Salle NAUTILUS 190 m² (sans la cuisine)		
* Entreprises et sociétés à but lucratif	1 070 €	1 080 €
* Familles extérieures à Saint-Genest	970 €	980 €
* Résidents et assoc non communales ayant une antenne communale	480 €	485 €
* Associations communales et écoles de la commune	gratuit 1 fois/an 260 €	

* Associations communales ayant plus 3 sections	gratuit 1 fois/an 160 €
* Associations communales : jeux de société et conventions spécifiques	gratuit 4 jours par an
* Nettoyage sur demande	130 €
Salle NEMO 120 m² (sans la cuisine)	
* Entreprises et sociétés à but lucratif	540 €
* Résidents et assoc non communales ayant une antenne communale	180 €
* Associations communales et écoles de la commune	gratuit 1 fois/an 65 €
* Associations communales ayant plus 3 sections	gratuit 1 fois/an 65 €
* Nettoyage sur demande	65 €
Salle culturelle	
* Extérieurs et sociétés privées	1 284 € TTC
* Associations communales et non communales ayant une antenne communale	432 € TTC
* Ecoles de la commune	gratuit 1 fois/an
CAUTION SALLE	1 000 €
CAUTION MENAGE	300 €

545 €

182 €

1 296 €

436 €

	Depuis 2024
BILLETTERIE CINEMA	
* Tarif normal	6,50 €
* Tarif réduit (moins de 16 ans) et ciné-chèques	5,30 €
* Tarif - 14 ans	4,00 €
* Tarif exceptionnel 1	8,00 €
* Tarif exceptionnel 2	10,00 €
* Tarif famille carte de 10 entrées valable 6 mois (5 entrées max/séance)	55,00 €
* Achat carte numérique individuelle	2,00 €
* Tarif scolaire (groupe)	4 € / pers
* Tarif "collège et lycée au cinéma"	2,80 €/pers
* Tarif "Maternelle et école au cinéma"	2,50 €/pers
* Tarif location lunettes	1,70 €

* Tarif remplacement d'une paire de lunettes	28,00 €
BILLETTERIE AUTRES SPECTACLES	
* Carnet de voyages :	
1 entrée	6,00 €
abonnement : les 3 entrées	15,00 €
moins de 12 ans	gratuit
* Spectacles :	
catégorie 1	5,00 €
Catégorie 1 A – 12 ans	2,50 €
catégorie 2	6,00 €
Catégorie 2 A – 12 ans	3,00 €
catégorie 3	8,00 €
Catégorie 3 A – 12 ans	4,00 €
catégorie 4	10,00 €
Catégorie 4 A – 12 ans	5,00 €
catégorie 5	12,00 €
Catégorie 5 A – 12 ans	6,00 €
catégorie 6	15,00 €
Catégorie 6 A – 12 ans	7,50 €
Catégorie 7	4,00 €
Catégorie 7 A – 12 ans	2,00 €
Catégorie 8	11,00 €
Catégorie 8 A – 12 ans	5,50 €
Catégorie 9	13,00 €
Catégorie 9 A – 12 ans	6,50 €
Catégorie 10	14,00 €
Catégorie 10 A – 12 ans	7,00 €

- Cimetière et droits de place 2026

	Depuis 2024	Propositions 2026
CIMETIERE :		
Inhumation :	-	
* ouverture et fermeture du caveau	85 €	
* creusement ou comblement tombe	85 €	
* ouverture et fermeture case au columbarium	55 €	
* mise en terre ou en caveau du cercueil ou urne	75 €	
* scellement d'urne	50 €	
Exhumation :	-	
* ouverture et fermeture du caveau	85 €	
* creusement ou comblement tombe	85 €	

* <i>extraction des restes mortels, réduction des corps – 1er corps</i>	85 €	
<i>corps supplémentaire</i>	25 €	
Columbarium :		
* <i>petite case (15 ans)</i>	190 €	200 €
* <i>grande case (15 ans)</i>	290 €	300 €
* <i>petite case (30 ans)</i>	315 €	320 €
* <i>grande case (30 ans)</i>	480 €	500 €
* <i>plaque en marbre</i>	90 €	100 €
Concession trentenaire le m²	150 €	160 €
Caveau préfabriqué	3 400 €	3 400 €
Caveau d'occasion	2 000 €	2 000 €
DROITS DE PLACE :		
Terrasse Café :		
* 1 table + 4 chaises	16 €	
Étalage :		
* Fruits, légumes, fleurs, jouets : le ml	16 €	
Cirque :		
* Cirque (la journée)	32 €	
Dépôt gaz :		
* le m ²	16 €	
MARCHE :		
	Jeudi ou dimanche	Jeudi + dim
Abonnement annuel :		
* de 0 à 5 m ²	153 €	262 €
* de 5 à 10 m ²	203 €	381 €
* de 10 à 20 m ²	297 €	524 €
Abonnement mensuel :		
* de 0 à 5 m ²	18 €	28 €
* de 5 à 10 m ²	24 €	39 €
* de 10 à 20 m ²	31 €	51 €
Occasionnel :		
* de 0 à 5 m ²	7 €	
* de 5 à 10 m ²	9 €	
* de 10 à 20 m ²	11 €	
Bornes électriques :		
* Forfait annuel	85 €	170 €
* Forfait mensuel	9 €	18 €
* Occasionnel	4 €	
Vide grenier : les 3 mètres linéaires	9 €	9 €

V – AFFAIRES SCOLAIRES

① - Budget pédagogique des écoles publiques

Chaque année, le conseil municipal alloue un budget pédagogique assurant aux équipes enseignantes des écoles publiques une autonomie pour l'acquisition des fournitures scolaires, les sorties à but pédagogique, l'organisation de l'arbre de Noël etc...

Le conseil municipal, à l'unanimité, ALLOUE en 2026 un budget de 11 720 € pour l'école de l'Etang et un budget de 1 535 € pour l'école de la République conformément aux tableaux joints en annexe.

② - Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles

La loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et l'article 212-8 du code de l'éducation définissent les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil des enfants de plusieurs communes. Cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat, après avis du conseil départemental de l'éducation.

L'article R 212-21 du code de l'éducation précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- père et mère qui exercent une activité professionnelle et résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la garde et la restauration des enfants ou l'une seulement de ces prestations.
- état de santé de l'enfant nécessitant des soins ne pouvant être assurés dans la commune de résidence.
- frère ou sœur inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Sont concernées à la rentrée scolaire 2025-2026 les communes qui n'ont pas d'école publique :

- Marllhes 13 élèves
- St Régis du Coin 3 élèves
- La Versanne 7 élèves

En 2025, les dépenses de fonctionnement de l'école de l'Etang sont les suivantes :

DEPENSES 2025		
60611	Eau et assainissement	1 195,56 €
60612	Energie électricité	35 121,10 €
60621	Combustibles	6 455,85 €
60631	Fournitures d'entretien	2 026,93 €
60632	Fournitures petit équipement (travaux en régie)	811,35 €
6067	Fournitures scolaires	11 507,09 €
611	Location algeco	16 284,80 €
61522	Entretien de bâtiments	660,00 €
6156	Maintenance installation électriques et extincteurs	978,87 €
6161	Maintenance photocopieur	517,49 €
6218	Etude/Garderie AFR	3 095,04 €
6232	Fêtes et cérémonies (arbre de Noël)	1 054,60 €
6241	Transport algeco	3 960,00 €
6247	Transport voyage scolaire + piscine	2 625,00 €
6262	Télécommunications	1 193,40 €
6281	Affiliation service civique	0 €
633+64	Charges de personnel	176 565,53 €
6475	Pharmacie + honoraires	97,16 €
65748	Subvention association parents d'élèves	3 550,00 €
65748	Subvention AFR périscolaire	0 €
65134	Aide financière aux familles (sorties scolaires)	0 €
658	Participation classe découverte	0 €
65888	Remboursements cantine	71,17 €
Recettes	Subvention Etat (solde TAP)	0 €
		267 770,94 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE les participations des communes de résidence sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école de l'Etang constatées ci-dessus, soit pour l'exercice 2025 : 267 770,94 € / 148 élèves = 1 809,26 € par élève.

VI – ESPACES VERTS

Consultation pour l'entretien du parc de la Croix de Garry

Jusqu'à l'année 2024, l'entretien du Parc de la Croix de Garry était confié à l'Office National des Forêts. Suite à un essai en 2025 de confier l'entretien à une entreprise privée, il est proposé de renouveler l'expérience et de consulter les entreprises pour un contrat d'entretien de trois ans, au même titre que les autres contrats d'entretien des espaces verts communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à consulter les entreprises et à signer le contrat relatif à l'offre qui sera sélectionnée.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

Avenant n°1 au contrat d'assurance statutaire du personnel

En attente retour CIGAC, délibération reportée à une prochaine séance.

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Christian SEUX